



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

Les directives de l'Union européenne comportent de manière générale des dispositions accordant aux États membres un long délai (généralement deux ans ou plus) pour laisser le temps nécessaire aux travaux législatifs et parlementaires dans les États membres.

Or, au Luxembourg de nombreux projets de loi portant transposition d'une directive ne sont déposés que peu de temps avant l'échéance du délai de transposition, ce qui rend difficile un examen approfondi des textes en question. Un dépôt tardif expose en outre l'État à un risque de procédure en manquement devant la Cour de justice de l'Union européenne pour transposition tardive.

Comme tout projet de loi mérite d'être examiné en toute sérénité par les Députés avant d'être voté à la Chambre, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre :

- Combien de directives européennes sont actuellement en attente d'être transposées par le Luxembourg ? De quelles directives s'agit-il ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ?
- Combien de ces directives font actuellement l'objet d'un projet de loi en procédure ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ? Dans quel délai avant l'échéance de transposition ces projets de loi ont-ils été déposés ?
- Pour combien de directives en attente de transposition aucun projet de loi n'a été déposé à ce jour ? De quelles directives s'agit-il ? Quel est leur objet et la date limite de transposition applicable ?
- Est-ce que le gouvernement entend veiller à l'avenir à ce que les projets de loi portant transposition d'une directive de l'Union européenne soient déposés suffisamment tôt — un délai d'au moins un an avant l'échéance de transposition paraissant souhaitable — afin de permettre aux commissions parlementaires concernées d'examiner ces textes en toute sérénité ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député